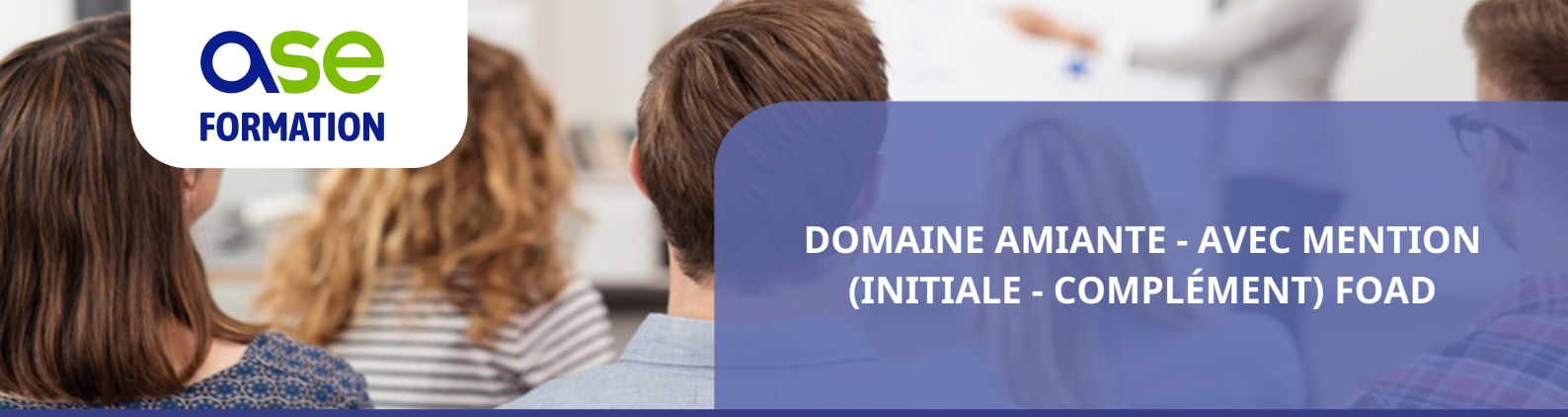

DOMAINE AMIANTE - AVEC MENTION (INITIALE - COMPLÉMENT) FOAD

Formation à distance 100% E-learning (ouverte sous 48h maximum) sur notre plateforme LMS (Learning Management System) accessible 24h/24 et 7J/7. Les délais d'assistance technique au stagiaire (lorsque l'aide n'est pas apportée immédiatement) sont de 48h maximum soit par téléphone (04.66.21.21.46) ou depuis le forum de discussion.

14 heures

TARIF PUBLIC
A partir de 380,00 €

DÉLAI D'ACCÈS
Entre 24h00 et 72h00

NATURE DE L'ACTION
PAC : Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION
Des quiz d'auto-évaluation (théoriques et pratiques) sont à réaliser tout au long du parcours en E-learning, exercice pratique à partir de cas pratique en réalité virtuelle 360 °, étude de plan, corrigés en ligne. Moyens de contrôle de l'assiduité : attestation(s) de présence FOAD et relevé(s) de connexion
Examen de validation des acquis : QCM entre 30 questions (score minimum à atteindre 70%);

FORMALISATION
‹p›Attestation de formation à remettre à l'Organisme Certificateur (accrédité par le Cofrac)‹/p›
‹p› ❗ Pour exercer en tant que diagnostiqueur immobilier, il vous faudra obtenir la certification de personne du domaine concerné auprès cet OC.‹/p›

PUBLIC

Toute personne qui souhaite s'orienter vers le métier de diagnostiqueur immobilier en indépendant ou salarié. Les formations visant à présenter une certification de personne, dispensées en E-learning conviennent aux candidats à la re-certification

PRÉREQUIS

Soit la preuve par tous moyens d'une expérience professionnelle de trois ans de technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou dans des fonctions d'un niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment ; Soit un diplôme sanctionnant une formation du niveau de l'enseignement post-secondaire d'une durée minimale de deux ans à temps plein ou d'une durée équivalente à temps partiel dans le domaine des techniques du bâtiment, dispensée dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou dans un autre établissement de niveau équivalent, ou un titre professionnel équivalent ; Soit la preuve par tous moyens des compétences exigées par un Etat de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen pour une activité de diagnostic comparable, ces preuves ayant été obtenues dans un de ces Etats ; Soit toute preuve de la détention de connaissances équivalentes en lien avec les techniques du bâtiment.

Maîtrise de la langue française : lu, parlé, écrit
Pré requis technique : disposer d'un ordinateur ou tablette ou PC (carte son et enceinte), d'un navigateur récent et d'une bonne connexion internet.

OBJECTIFS

Répondre aux exigences de formation Initiale, conformément à l'arrêté du 1er juillet 2024, applicable au 1er septembre 2024 dans le domaine Amiante avec mention (complément); Préparer la certification Amiante avec mention ; Connaître les normes et les méthodes de repérages devant satisfaire à la mise en œuvre des obligations visées à l'article R. 1334-22 du code de la santé publique ainsi que des examens visuels visés à l'article R. 1334-29-3 du même code ; Connaître les caractéristiques des réglementations techniques des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public de catégorie 1 à 4, des immeubles de travail hébergeant plus de 300 salariés et des bâtiments industriels qui impactent la réalisation des missions relevant de la portée de la certification avec mention.

DOMAINE AMIANTE - AVEC MENTION (INITIALE - COMPLÉMENT) FOAD

PARTICIPANTS
Nombre maximum : illimité 0

PROGRAMME

Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment ; Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique ; Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les évaluations visées à l'article R. 1334-27 du code de la santé publique ; Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, notamment dans les établissements recevant du public de catégorie 5 et les immeubles collectifs d'habitation ; Les techniques de désamiantage, de confinement et des travaux sous confinement.

FORMATEURS

Module e-learning - Nos formateurs référents (plus de de 5 ans d'expérience métier) répondent à vos questions sur la hotline de notre plateforme LMS tout au long de votre parcours. Nous vous recommandons de compléter ce module E-Learning avec minimum 2 heures de tutorat-accompagnement avec un formateur expert pour préparer le passage de la certification dans les meilleures conditions. (devis sur demande)

MOYENS PEDAGOGIQUES

Vidéos de formation en ligne enregistrées (pas de direct), exposés et cours sous forme de vidéo animées par des professionnels de leur domaine d'activité. Le stagiaire dispose d'un accès libre (identifiant et mot de passe personnel) quand il le souhaite (24H/24 et 7J/7) et suit le programme de formation à son rythme. Hotline accessible avec réponse de nos experts sous 24h.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public disposant d'un handicap physique (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation.
Plus d'infos sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits ou sur www.agefiph.fr
Pour toute question notre référent Handicap reste joignable au 04.66.21.21.46

SATISFACTION

Taux de satisfaction :
89 %
Taux de réponse : 70% (19 participants ont répondu / 8 n'ont pas répondu)

ASE FORMATION
5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES
SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)
ASE-FORMATION.COM
04 66 21 21 46

Dernière modification le 25/11/2025 par FINIELS Emilie